

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 06 juin 2016**

Nbre Conseillers en exercice = 19  
Nbre Conseillers présents = 15  
Nbre Conseillers votants = 17

**OBJET**

**Détermination de la  
participation familiale aux  
Nouvelles Activités  
Périscolaires pour l'année  
scolaire 2016/2017**

délibération n° 7

L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY et M. GUILMIN, conseillers municipaux.

Etait absent : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué

Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Rapporteur rappelle que l'accès aux nouvelles activités périscolaires mises en place dès la rentrée 2014/2015 était totalement gratuit. Or, par délibération du 26 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un tarif de 1 € par mardi après-midi la participation familiale aux Nouvelles Activités Périscolaires à dater de la rentrée 2015/2016.

La commission de la Jeunesse - Vie scolaire ne souhaite pas augmenter le tarif des Nouvelles Activités Périscolaires et a donné à l'unanimité un avis favorable le 23 mai 2016,

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 30 mai 2016,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal de maintenir à 1 € par mardi après-midi la participation familiale aux Nouvelles Activités Périscolaires pour la rentrée 2016/2017.**

Le Maire,



Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016

